



"Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants"
 Antoine de Saint Exupéry

INCINÉRATEUR

NE LAISSONS PAS NOTRE AVENIR PARTIR EN FUMÉE!

Editorial

LE DROIT DE SAVOIR



Dernier épisode du feuilleton de la construction d'un incinérateur à Grasse, l'abandon du site des Roumigières pour les Aspres. La décision que certains auraient voulu faire passer en catimini à trois jours de Noël a été loin de faire l'unanimité des représentants des communes du syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères: le SIVADES.

Soutenus par M. Ciotti, Président du Conseil Général, le Sénateur-maire de Grasse, M. Leleux, et ses délégués, ont voté, eux, unanimement, pour le site des Aspres, pour le choix technique de l'incinération, pour un énorme investissement (un de plus!) de 116 millions d'€ avec des remboursements d'annuités d'emprunts de 6,2 millions d'€ pendant 25 ans (soit une répercussion directe sur la feuille d'impôts locaux au travers de l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères).

Coût de départ prévu: 148€ la tonne. Parions que si le projet devait se réaliser, l'heureuse bénéficiaire en serait la société ONYX, filiale de Véolia (ex Compagnie Générale des Eaux)...

Mais, nous n'en sommes pas encore là. Officiellement du moins. Restons en donc à la technique de l'incinération, à son coût financier et aux risques induits en matière de santé publique.

Ce sont des questions incontournables que les élus qui veulent préparer l'avenir se doivent d'inscrire dans l'évolution des réglementations française et européenne avec une préoccupation centrale : protéger la vie sous toutes ses formes et préserver notre planète car nous n'en n'avons pas de rechange.

C'est le souci de Grasse à Tous. Nous le partageons avec des maires et des élus des communes voisines de Grasse : les maires de Mouans-Sartoux -André Aschieri-, la Roquette -André Roatta-, Auribeau - Jacques Varrone-, Peymeinade -Françoise Brousteau-. Chacun a sa philosophie politique, mais tous font le même constat. Ce dossier est mené sans écoute, à la va-vite, en dépit du bon sens. "Je regrette qu'on n'ait pas trouvé de solution avant", dit M. Leleux (N.M. 16/10/10).

Mais qui est responsable de cet invraisemblable retard sinon M. Leleux et ses amis?

Faute d'avoir su prévoir à temps, il faudrait maintenant faire n'importe quoi, n'importe comment, à n'importe quel prix.

La méthode est une fois de plus la même.

Sans informer sérieusement la population ni les élus, sans admettre le débat -ce qui suppose accepter des avis différents-, M. Leleux cherche à passer en force, à la hussarde, à imposer des projets dont non seulement les générations actuelles, mais aussi les futures continueront de payer la note dans tous les domaines.

Cette méthode, pleine de mépris pour les citoyens et les élus, c'est celle du scandaleux dossier de l'achat de l'ex-usine Symrise par la Ville de Grasse (transféré à la Communauté d'Agglomération) dont l'énorme facture s'alourdit chaque jour.

Cette méthode -contre laquelle nous avons protesté avec B. Estampe- c'est celle où l'on bâcle en moins d'un quart d'heure en conseil municipal l'examen des dossiers annuels des dix délégations de services publics aussi importants pour la vie des Grassois que l'Eau, l'Assainissement, les Parkings, la Restauration Scolaire,...

Le traitement des ordures ménagères (et non leur fausse élimination par l'incinération) est une affaire qui nous concerne tous.

Avec nos modestes moyens, par ce journal financé par nous mêmes et des dons, nous espérons aider chacun à en comprendre les enjeux, à en débattre et à agir ensemble dans le respect de nos différences avec au coeur le seul intérêt de notre ville et du pays grassois.



Paul EUZIERE



Les élus du groupe Grasse à Tous : "Servir et non se servir"



Paul Euzière



Bernadette Bétheuil



Patrice Cattaert



Jessica Richez



Guy Bargain



Marcelle Monzeglio

Ensemble, prenons en main notre avenir !

Pourquoi un incinérateur (aux Aspres) ou ailleurs ?

Historique du projet

Jusqu'à présent nos ordures ménagères étaient envoyées par camions dans les Bouches du Rhône pour être traitées. Le site étant saturé, le Préfet des A.M. a mis en demeure les maires des communes composant le SIVADES (en particulier Cannes et Grasse) de trouver une solution à un problème prévisible qui est allé en s'aggravant depuis la fermeture du site de la Glacière (Villeneuve Loubet).

Alors que des études sérieuses ont démontré les effets cancérigènes des incinérateurs, en Europe, des pays commencent même à en fermer, des scandales éclatent en France.

La solution d'un nouvel incinérateur a été envisagée, alors que des solutions alternatives existent. La Roquette sur Siagne avait été, à l'origine, choisie. Devant la mobilisation générale de la municipalité et des habitants, cette idée a été abandonnée.

Et puis... JP Leleux, maire de Grasse, s'est porté volontaire pour accueillir cet équipement. Sans que cette décision importante ne soit votée au conseil municipal. Il a pris seul la décision de jouer avec notre santé.

Après le site des Roumigières proposé en juillet 2010 (sous les fenêtres du Centre Hospitalier), ce serait maintenant le quartier des Aspres qui devrait avoir le "privilège" d'accueillir l'incinérateur. Site décidé entre le SIVADES et notre maire en catimini en décembre 2010 et révélé à la veille de Noël.

Les nuisances engendrées par cette installation :

- **60 camions par jour** venant de Cannes, qui passeront par la Pénétrante et sortiront par la future sortie prévue vers La Paoute. (un camion toutes les 8 minutes environ)
- **Augmentation du risque d'accidents** de la route (notamment d'accidents mortels, un camion accidenté peut immobiliser la pénétrante une demi-journée !)
- **La dioxine** qui s'échappera de ce type d'installation viendra se cumuler à la pollution engendrée par tout le trafic routier
- Des **odeurs nauséabondes** s'échapperont des cheminées (Grasse, la ville des parfums ! Lesquels ?)
- Augmentation des **complications pulmonaires** principalement chez les enfants
- Augmentation des **risques de cancer** du sein pour les femmes
- Aggravation en général de certaines pathologies

Questions :

Sachant que ces installations polluent dans un rayon de 50 km, que la dioxine s'infiltre dans le sol et est ingérée par l'homme par les produits issus de la terre et de l'élevage.

- Comment considérer l'agriculture locale traditionnelle et biologique ?
- Comment consommer nos propres légumes ?
- Quid des poulets d'élevage raisonné à Mouans-Sartoux ?
- Quid des fleurs de La Roquette servant à la fabrication des parfums ?
- Quid des repas scolaires préparés par la Sodexo situé à moins de 300 m à vol d'oiseau ?

Des déchets brûlés, il ressort 30% de matières, en l'occurrence des mâchefers. Les nouvelles directives européennes interdisent l'utilisation de ce produit considéré comme très polluant. **A ce jour, rien n'a été envisagé pour son recyclage.**



Située d'un côté ou de l'autre de la pénétrante, l'usine d'incinération serait construite à quelques centaines de mètres de zones très urbanisées. Avec la topographie grassoise, c'est tout Grasse, Mouans Sartoux, Auribeau, Pégomas La Roquette, Peymeinade, Cabris qui seront directement touchés...

Ce type d'équipement exige un maximum d'études. En l'occurrence, l'étude des vents, afin d'envisager les déplacements des polluants lors de l'étude d'impact obligatoire. Or la station Météo France basée au Moulin de Brun a fermé en 2007 ! Il est donc à ce jour impossible de mener une étude sérieuse et cohérente puisque même ces données locales indispensables ne peuvent plus être communiquées. On joue à la Roulette russe.

L'implantation du site se situe en "Espace Boisé Classé" à protéger au Plan Local d'Urbanisme voté par la "majorité" municipale grassoise.

C'est à dire que même un cabanon y serait interdit pour n'importe qui... Là on prétendrait tout raser pour un incinérateur !!! On remplace un poumon vert par une fabrique de polluants cancérigènes ? De plus, les terrains concernés se situent juste à côté d'une Zone Rouge au Plan de Prévention Incendies de Forêt, soit une zone très sensible... Eté 1986 !!! Quelques souvenirs ?

Pourquoi défendre absolument ce procédé, puisqu'il est possible de faire autrement ? Pourquoi surtout éviter toute discussion ?

A qui profiterait cette installation ? Intérêts financiers ? Lesquels : taxe professionnelle ? Pression de groupe(s) industriel(s) intéressé(s) ? Ça incite à des interrogations...

Il existe déjà trop d'incinérateurs dans le Département. Il serait temps d'envisager d'autres solutions, ne pas en rajouter et penser à l'avenir.



La cuisine centrale de la Sodexo

La ville de Grasse qui a offert le terrain à la société avait "oublié" de faire les sondages nécessaires. Elle a dû voter une rallonge de 270 000€ (HT) en juin 2007...

Chaque jour elle assemble des milliers de repas pour, notamment, les enfants des écoles et les centres de loisirs grassois. L'emplacement de l'incinérateur serait à quelques centaines de mètres seulement !



Paul EUZIERE
 Directeur d'École
 Conseiller municipal
 Président du Groupe Grasse à Tous

Le 23 octobre, j'ai adressé un courrier à M. Leleux, maire de Grasse, dans lequel je lui demandais de créer un groupe de travail associant les différentes composantes du conseil municipal et les représentants de toutes les associations de défense de nos quartiers afin de faire le point sur l'implantation d'un incinérateur aux Roumigières et d'informer précisément nos concitoyens.

Malgré plusieurs relances, M. Leleux n'a pas répondu à cette proposition qui est celle du bon sens et de la transparence.

Le dossier a continué d'être géré dans la plus totale opacité.

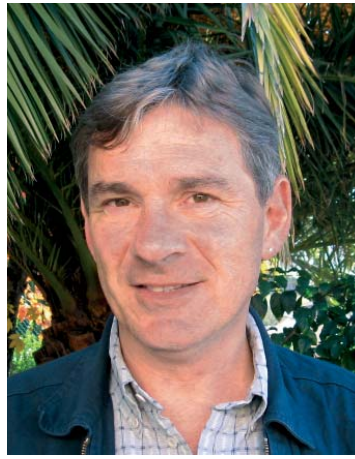
En plein accord et en présence de M. Leleux, le conseil syndical du SIVADES (syndicat intercommunal en charge des ordures ménagères) vient de se prononcer, mardi 21 décembre, pour la construction d'un incinérateur d'environ 8.000m², non plus aux Roumigières mais au sud des Aspres, au niveau du futur échangeur de la Pénétrante Cannes-Grasse, à seulement quelques centaines de mètres à vol d'oiseau des quartiers des Aspres, de la Blaquièrre et du Plan, donc de zones fortement urbanisées.

Les délégués de Mouans-Sartoux et de Peymeinade ont voté contre ce choix. Ceux d'Auribeau et la Roquette se sont abstenus. Ceux de Grasse –hélas !– ont voté pour cette nouvelle aberration concoctée dans le plus grand secret entre seulement quelques élus dont M. Leleux.

Est-il normal que les élus municipaux et les Grassois soient tenus dans l'ignorance d'un projet de plus de 116 millions d'€ (dont 100 millions d'emprunts à rembourser sur toute une génération : 25 ans) ?

Est-il normal qu'à aucun moment nous n'ayons eu à débattre des différentes possibilités de destruction ou de valorisation des ordures ménagères ?

Est-il normal que l'on décide de construire de tels équipements à risque pour la santé publique dans des zones urbanisées sans que nos concitoyens n'aient été le moins du monde informés et consultés ?



Patrice CATTART
 Infirmier - Responsable syndical
 Administrateur du Centre Hospitalier
 Conseiller Municipal de Grasse

Inadmissible ! M. Leleux persiste dans son refus d'engager le moindre débat sur la question du traitement des déchets sur le pays Grassois.

Sans aucune consultation des élus municipaux et associations de quartiers, il décide, avec quelques élus du Sivades -rendant en même temps aux souhaits de Véolia-, d'implanter un incinérateur en plein secteur urbanisé.

Ce type de traitement des déchets, du fait de sa dangerosité pour la santé des personnes qui vivent dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour d'un tel équipement d'incinération, est de plus en plus proscrit dans bon nombre de pays.

Mais quelles solutions ? He bien celles très largement explicitées dans le Grenelle de l'Environnement, comme engager de vraies mesures politiques contraignant les industriels à réduire de manière efficace la production des déchets, et développer le tri sélectif pour recycler et revaloriser bien au delà de ce qui est fait aujourd'hui.

Pour être très "mode", M. Leleux sait lancer des pseudos consultations du style « Grasse 2020 ». Il espère ainsi faire croire aux Grassois que la démocratie participative est de règle dans notre cité. Mais dans les faits, il décide seul, sûr de détenir « la vérité », et c'est sans aucune concertation qu'il dessine comme cela un avenir on ne peut plus inquiétant pour les Grassois, pour leur santé mais également pour l'équilibre et le développement économique de la Ville.

Avec cette dernière nouvelle -qui ne l'est pas pour M. Leleux et quelques initiés-, ceux, ou plutôt celui qui jusque là exonérait le Sénateur-maire dans cette décision d'implantation d'un incinérateur à Grasse commence apparemment à revoir son jugement sur M. Leleux qui ne montre aucune volonté de transparence sur ce dossier !

Pourtant, il est de sa responsabilité d'organiser, comme cela lui est réclamé, un vrai débat, une vraie consultation des Grassois, des élus, des associations, sur cette question lourde de conséquences pour la santé publique.

J'invite donc les Grassois à s'emparer au plus vite de ce dossier qui les concerne directement.



Le SIVADES :

28 élus y représentent les communes de Cannes, Cabris, Peymeinade, St Cézaire, St Vallier, Spéracèdes, Le Tignet, Auribeau, Grasse, La Roquette, Mouans-Sartoux, Pégomas.

Pour Grasse :
 J.P Leleux, F. Reyne, A.M Duval

Le SIVADES en chiffres

■ **Quantité globale de déchets traités :**

2008 : 149 191 tonnes
 2009 : 148 521 tonnes
 Soit : 894 Kg/habitant/an

■ **Ordures ménagères**

2008 : 92 638 tonnes
 2009 : 88 424 tonnes
 = - 4 214 tonnes (- 5,5%)
 Soit : 532 Kg/habitant/an

■ **Collecte sélective**

2008 : 9 752 tonnes
 2009 : 9 996 tonnes
 = + 4,5%

LA RESPONSABILITÉ DE M. LELEUX

C'est M. Leleux qui en tant que maire décide des permis de construire et a la maîtrise du droit des sols à Grasse. Il peut donc accepter ou refuser l'installation d'un incinérateur.

M. Leleux a donné son accord pour un incinérateur à Grasse.

Procès-verbal de la réunion de bureau du SIVADES du 6 mai 2010 :

M^e C. Santelli (Adjoint au maire de Cannes, 1^{er} Vice-président du SIVADES) : **"M. J.P Leleux a proposé des terrains pour le CVE [incinérateur] auprès de M. Le Préfet Lamy et de M. Eric Ciotti"**.

Tout est dit. M. Leleux, qui dispose du droit des sols, a proposé des terrains.

ILS ONT DIT :

André ASCHIERI
 Maire de Mouans-Sartoux,
 Vice-président du Conseil Régional :

"Il faut autre chose que l'incinération. Il ne faut rien commencer et aller plus loin dans la concertation. On se battra jusqu'au bout sinon on le regrettera. Ce sera alors un second échec après la pyrofusion. Si on se trompe, c'est pour 30 ans". (Nice-Matin 23/12/10)

Françoise BROUSTEAU
 Maire de Peymeinade,
 Vice-présidente du SIVADES

"(...) les représentants de Peymeinade au SIVADES ont voté contre le projet de réalisation conjointe d'un CVO (Centre de Valorisation Organique : tri compostage) et d'un CVE (Centre de Valorisation Énergétique : incinérateur) : ils demandent la dissociation des deux équipements. (...) la réalisation immédiate d'un CVO doit s'accompagner d'une politique volontariste des déchets. La

diminution attendue des quantités de déchets restant à traiter, rendra vraisemblablement inutile un investissement aussi coûteux que l'installation d'un CVE. Il ne paraît pas de bonne gestion d'engager l'argent du contribuable dans des conditions aussi incertaines ..." (Nice-Matin 24/12/10)

André ROATTA
 Maire de La Roquette sur Siagne,
 Vice-président de l'Agglomération
 Pôle Azur Provence

"Depuis notre dernier vote le 16 juillet, les sites d'implantation ont été modifiés, les capacités des installations sont radicalement différentes et aucune commission technique n'a eu lieu depuis. La filière que nous avions proposée, recommandée par l'ADEME, n'a même pas été étudiée et nous sommes mis devant le fait accompli avec un dossier "prêt à voter" qui ne laisse place à aucune discussion. Avons-nous été abusés ?" (Nice-Matin 23/12/10)

D'autres solutions possibles

Les obligations légales

- **Priorité à la réduction de la production**
- Les collectivités doivent définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés avec leurs **objectifs de réduction** des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre avant le **1er janvier 2012** (Art. L541-15 du Code de l'Environnement).
- **Le plan départemental des déchets issus des chantiers BTP devient obligatoire** (Art. L541-14-1 du C.de l'E.).
- **Bios déchets**: à partir du 01-01-12, les personnes qui en produisent doivent mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique.
- **La production des ordures ménagères doit être réduite de 7%** par habitant pendant les 5 prochaines années.
- **Le recyclage "matière" et "organique"** doit être augmenté de façon à orienter vers ces filières un taux de 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés. Ce taux est porté à 75% pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises (hors BTP, agriculture et agro-alimentaire).

Et si on jetait moins pour payer moins ?

L'incinérateur, outre ses effets nocifs sur la santé, déresponsabilise : pourquoi prêter attention aux déchets puisqu'au final tout est brûlé ? Or, la gestion des déchets est avant tout une affaire de choix de société. Réduire ses déchets, les trier participent d'une prise de conscience de notre "empreinte" sur la planète.

Le premier pas pour arriver à un système de gestion des déchets efficace passe par une séparation "à la source" chez l'habitant. Et il est possible très rapidement de réduire les ordures ménagères à traiter puisque nos poubelles sont à 50% recyclables ou réutilisables (verre, papier, carton,...) et à 30% compostables.

D'autre part, la quantité des déchets produits par la population du SIVADES est de 894 kg par an et par habitant (le double de la moyenne nationale !). Il faut, avant tout, une politique incitative de réduction et de réutilisation des déchets.

Nos déchets ne sont plus à considérer comme un problème à incinérer ou à enfouir (ou bientôt on aura épuisé toutes les ressources naturelles de la planète). Il faut considérer ces déchets comme des ressources et des matières premières secondaires, les brûler est un non sens !

"Courage", brûlons !

M. Leleux serait "courageux" d'avoir accepté l'implantation d'un incinérateur sur sa commune. Effectivement, un incinérateur, personne n'en veut. Mais ce soi disant courage n'est-il pas "facilité" ou "aveuglement" ? En effet, **toutes les sonnettes d'alarme sont tirées** : à terme, la réglementation européenne obligera à une réduction drastique des déchets. Ils devront être systématiquement triés et recyclés au maximum. Pour lutter contre les pollutions et préserver nos ressources naturelles.

Ce constat et cette volonté ne sont pas une fantaisie.

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite loi Grenelle 1, a fixé de nouveaux objectifs de recyclage en matière de collecte et de traitement des déchets. D'ici 2012, les volumes de déchets partant en incinération ou en centres de stockage doivent être réduits de 15%. Ce qui sous-entend une réduction des déchets à la source et l'augmentation des taux de recyclage.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), organisme public, a publié une étude qui "brûle" l'incinérateur comme solution miracle.

L'agence préconise notamment la prévention et le renforcement des capacités de traitement des bios déchets.

Au niveau local, une gestion durable et efficace des déchets peut déjà passer par :

- **Une Redevance Incitative** pour permettre de payer moins cher quand on fait des efforts de tri.
 - **La multiplication de points d'apport volontaire** pour qu'ils soient accessibles à tous les citoyens.
 - **La mise à disposition de poubelles spécifiques** dans les endroits publics pour permettre de trier où que l'on soit.
 - **La collecte de bios déchets** pour les "gros" producteurs (cantine, hôpital, restaurants...)
 - **Des composteurs collectifs** pour le centre ville et les habitations sans zone verte
 - Des **"recycleries"** à côté des déchetteries
 - L'information, la (vraie) communication et l'éducation
- Mais pour ce faire, il faut une vraie volonté politique et citoyenne, un vrai courage.

Incinérateur : brûler plus pour gagner plus ?

Le coût de traitement par un incinérateur, à la tonne, repose en grande partie sur les charges fixes. Or, on constate une baisse générale du tonnage total des déchets traités par le SIVADES (-5,5% en 2009 par rapport à 2008). Cette tendance – la même partout en France et en Europe – va s'accroître du fait des efforts mis sur le recyclage. Moins de déchets, c'est le coût du traitement qui augmente. Sauf si on brûle plus... Rien ne nous garantit que l'on n'importera pas alors des ordures pour nourrir l'incinérateur qui nécessite une garantie d'approvisionnement en déchets afin de rembourser les énormes investissements consentis...

En Grande Bretagne ...

En 2008-2009, les Britanniques ont produit 4% de déchets en moins. Bonne nouvelle !

Mais les sociétés exploitant les usines d'incinération d'ordures ménagères (comme Véolia qui en a 3 dans le Comté du Hampshire) envisagent maintenant d'importer des déchets de l'étranger pour faire face à la diminution des déchets locaux.

Situation d'autant plus problématique que 39 projets d'incinérateurs sont à l'étude selon le Ministère britannique de l'Environnement. (Source "The Independent" 01/08/10)

Avec 129 incinérateurs, la France a le plus grand parc d'incinérateurs d'Europe.

Va-t-on nous demander demain de produire plus de déchets ou de les importer de pays lointains pour les seuls profits de Véolia-Onyx ?

/... ILS ONT DIT :

Jacques VARRONE

Maire d'Auribeau sur Siagne, Vice-président de l'Agglomération Pôle Azur Provence

" (...) En tant qu'élu, j'ai le droit de savoir et de comprendre avant d'émettre un vote. De même, en tant que représentants de nos concitoyens, nous avons le devoir de leur donner des explications claires. Les 15 dernières années, on a changé 10 fois de sites. De même, l'échec de la pyrofusion a fait du tort aux Grassois. Aujourd'hui, il faut rassurer, donc travailler dans la clarté et pas dans la précipitation et sous la pression". (Nice-Matin 23/12/10)

Jean-Raymond VINCIGUERRA

Conseiller Général de Grasse Sud

" (...) la décision d'un incinérateur dépend du SIVADES, pas du maire (de Grasse). Je vous demande de ne pas le brocarder ni de l'attaquer. Cela ne sert à rien". (Réunion à St Jacques (Grasse) 22/10/10)

" (...) il ne s'agit donc certainement pas d'une opposition au maire de Grasse qui, encore une fois, n'est pas le décideur dans ce choix de l'incinérateur". (Nice-Matin 08/11/10)

" (...) J.P. Leleux ne sait pas tenir parole. Il dit des choses et il ne les fait pas. En octobre, il promet un groupe de travail et en décembre, il n'y a toujours rien. Il pratique un double langage : d'un côté, il tient un discours prometteur et de l'autre, il ne tient pas parole. En fait il ment...". (Nice-Matin 23/12/10)

Jean-Pierre LELEUX

Sénateur-maire de Grasse, Vice-président du SIVADES, Président de la CAPAP

" J'assume et je défendrai mon choix des Rouméguières". (Nice-Matin 19/07/10)

"Le comité technique qui regroupe les services de l'État, du SIVADES, de l'Agglomération, du Conseil Général a émis beaucoup de réserves et nous a mis en garde par rapport au site des Rouméguières." (Nice-Matin 23/12/10)

POUR APPROFONDIR LE SUJET :

www.ademe.fr
www.grasse-sans-incinerateur.fr
www.airpur.org
www.laroquettesursiagne.com

Un exemple : Le Broc



Pourquoi un incinérateur à Grasse ?

C'est effectivement la question que peuvent se poser les citoyens du Pays Grassois. Selon MM Ciotti, Leleux, et consorts "ce n'est pas la meilleure solution mais il n'y en a pas d'autres, le temps presse ...". Un peu court comme argument quand ce

sont les mêmes qui dirigent le Département depuis des décennies...

Pourtant, il n'y a pas à chercher loin pour trouver des solutions alternatives.

Un exemple parmi d'autres : le Maire du Broc (A.M.) Emile Tornatore a mis en route un véritable Centre de Valorisation Organique. "Le centre du Broc représente la première chaîne complète d'élimination des déchets" s'est même réjoui M. Ciotti. (Nice-Matin du 13/10/2010). Il s'agit d'une technologie d'avant-garde, entièrement automatisée, sans aucune incinération, les déchets sont détruits par fermentation. Ce centre ne dégage aucune odeur, l'air vicié étant traité par bio-filtres. Il fournit du compost gratuit aux collectivités et aux citoyens. La toiture est équipée de panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité et d'un système de récupération des eaux de pluie. A la clé, 50 emplois et 70 000 personnes concernées.

Une ombre au tableau : 40% de déchets non recyclables doivent être enfouis, mais, étant traités, ils sont non polluants.

Or, avec l'incinération, 20% des déchets non détruits doivent également être enfouis. La différence, quand même, est que ceux-ci restent dangereux.

D'ailleurs, M. Ciotti précise lui-même que, d'ici 2015, il faudra trouver un nouveau site d'enfouissement dans le Département. Les fumées toxiques que nous respireront avec l'incinérateur ne seront pas ensevelies, elles !

Pourquoi alors utiliser à Grasse une technique dangereuse et coûteuse ?

Il va falloir donc choisir entre la santé publique, les dividendes des actionnaires et les bénéfices de Véolia !

Au Broc, les élus n'ont pas succombé aux charmes de la multinationale. Ils ont choisi la santé et l'intérêt public...